



La Roche sur Yon, le 26 février 2014

ARS des Pays de la Loire
Madame Marie-Sophie DESSAULLE
17 Bd Gaston Doumergue
CS 56233
44262 NANTES CEDEX 2

Objet : enfants sans réponse médico-sociale en Vendée

Vos références : ALG/JMB

Madame la Directrice,

Nous vous remercions vivement pour votre courrier du 16 janvier dernier par lequel vous informez l'APF des dispositions que vous allez prendre afin d'apporter des réponses aux enfants en situation de handicap et à leur famille dans notre département.

Ces informations nous avaient déjà été communiquées par M. Maigat, Délégué Territorial de l'ARS en décembre dernier lors d'une réunion à la Préfecture avec nos 8 associations. Il avait alors déclaré avoir conscience que le département de la Vendée souffrait d'un retard important et nous avait informés des quelques mesures envisagées par l'ARS. Ce que vous confirmez dans votre courrier.

L'objectif de l'ARS est de retrouver un taux conforme au taux régional pour ce qui concerne le taux qu'équipement en établissements et services médico-sociaux. Mais cet objectif est insuffisant et loin de répondre aux besoins identifiés. En 2013 par exemple, ce sont 271 places qui manquent en SESSAD, avec une progression de +38% par rapport à l'année précédente ! Des enfants restent sans prise en charge pendant 4 ans. Et vous ne prévoyez d'ouvrir que 100 places supplémentaires de SESSAD à l'horizon 2016...

Le manque de places en IME (109) conduit à la déscolarisation de certains enfants. Et la scolarisation ne ressemble parfois qu'à une seule heure d'école par jour ! Vous avez été très investie dans le milieu associatif pour la défense des droits des personnes en situation de handicap : vous n'êtes pas sans connaître les conséquences déplorables de telles situations sur les familles.

.../...

En conclusion de votre courrier vous indiquez : « *les créations de places nouvelles et les actions pour améliorer le parcours des jeunes handicapés devraient permettre de réduire sensiblement le nombre d'enfants sans prise en charge dans le médico-social* ». Cela illustre votre propre conscience de l'insuffisance des moyens affectés à la Vendée au regard des besoins. Comment accepter que des centaines d'enfants continuent de voir leurs besoins, leurs droits bafoués ?

Nous sommes inquiets. De nombreuses personnalités s'offusquent de ne pas avoir de chiffres, dont la Ministre Déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, Marie-Arlette Carlotti, et la Défenseure des Droits des enfants, Marie Derain. Sans données chiffrées, sans état des lieux précis, il est en effet plus difficile d'agir.

Mais en Vendée ce n'est pas le cas, les chiffres sont connus de tous : plusieurs ministères, l'ARS, la Préfecture, la MDPH, le Conseil Général, etc. et pour autant, aucune réponse adaptée n'est donnée, aucun plan d'action à la hauteur de la situation n'est présenté.

Derrière les chiffres, il y a des enfants, des parents, des familles qui vivent parfois des drames. Comment accepter de subir *cette double peine* ? Il n'est pas acceptable que des enfants n'aient pas accès aux soins et n'aient pas accès à une scolarité adaptée.

Vous nous indiquez qu'un travail partenarial est engagé entre l'ARS, la DASEN et la MDPH pour développer les dispositifs collectifs d'inclusion scolaire, ainsi que les temps partagés avec les unités d'enseignements. Le 1^{er} août dernier nous formulions cette proposition aux différentes institutions, dont l'ARS : nous estimons en effet que seule une approche globale et concertée de la scolarisation permettra de viser des parcours de scolarisation cohérents et adaptés.

Nous pensons que les associations doivent être associées à ces réflexions : nous possédons une bonne connaissance du terrain, des besoins des élèves, et avons la capacité à proposer des solutions alternatives innovantes.

Nous comptons donc sur vous, Madame la Directrice, pour prendre réellement en compte la situation et œuvrer sans délai à permettre une prise en charge effective pour chacun des enfants en situation de handicap de notre département.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Coordonnées des associations signataires :

- APF – Délégation de Vendée – Résidence les Terrasses- 40 rue de Wagram – 85000 LA ROCHE SUR YON
- UNAFAM – Centre Hospitalier Georges Mazurelle – 85026 LA ROCHE SUR YON
- Association Ensemble à Noirmoutier - 19 rue Nicolas Vénéreau – 85740 L'EPINE
- Autistes Sans Frontières 85 – 8 rue Auguste Herbert – 85560 LONGEVILLE SUR MER
- FCPE CDPE 85 - 112 Cité des Forges - Bat A entrée D - 85000 LA ROCHE SUR YON

.../...

- 2LPE Yon 85 – 2, rue Joffre - 85520 JARD SUR MER
- PEP 85 – 110 Bd d'Angleterre - 85000 LA ROCHE SUR YON
- AAD MAKATON - 18 Place Bugnot - 85000 LA ROCHE SUR YON

Correspondance à adresser à :

Association des Paralysés de France – Délégation de Vendée – Résidence les Terrasses- 40 rue de Wagram – 85000 LA ROCHE SUR YON

Contact : Stéphanie Ottou – Directrice APF Vendée - tél. 02 51 37 03 47 – mail : stephanie.ottou@apf.asso.fr